

M^e Jean-Philippe Leclère / Isabelle Pissard

Les enjeux des grands événements culturels

En Isère, la saison estivale est marquée par plusieurs grands événements culturels.

Festival Berlioz, Jazz à Vienne, Rencontres Brel en Chartreuse... ils contribuent à l'identité de notre territoire. Isabelle Pissard, directrice d'Isère tourisme, nous parle de l'importance de ces rendez-vous pour l'attractivité du département alors que M^e Jean-Philippe Leclère, avocat, évoque les questions juridiques qu'ils soulèvent.

M^e Jean-Philippe Leclère →

1950 : Naissance à Orléans.

1980 : Juriste d'entreprise.

1991 : Prestation de serment.

2013 : Constitution de la SCP Leclère-Louvier.

← Isabelle Pissard

1988 : Débute sa carrière professionnelle au bureau d'études Atout.

2002 : Rejoint le conseil général de l'Isère.

2011 : Création d'Isère Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial regroupant le service tourisme du conseil général de l'Isère et le comité départemental du tourisme.





→ Me Jean-Philippe Leclère

→ Isabelle Pissard

City Juris : Comment avez-vous été amené à vous intéresser aux grands événements culturels ?

M^e Jean-Philippe Leclère : J'ai un parcours un peu atypique pour un avocat. J'ai en effet commencé ma carrière dans l'Enseignement, comme professeur d'Allemand. Je suis par la suite devenu juriste d'entreprise, notamment chez Hewlett-Packard à Grenoble. Puis j'ai bénéficié des passerelles qui existent entre la profession de juriste et celle d'avocat. Je suis aujourd'hui spécialisé dans le Droit des nouvelles technologies, la propriété intellectuelle et l'international. Mes clients sont essentiellement des entreprises orientées vers les nouvelles technologies, souvent des start-ups. J'ai tout d'abord exercé au sein de cabinets parisiens avant de monter ma propre activité en 2005. Et je viens aujourd'hui de créer une SCP avec un collaborateur devenu associé.

Hewlett-Packard, à l'époque où j'y travaillais, possédait une fondation chargée des actions de mécénat culturel. Elles étaient essentiellement menées dans la région parisienne et un peu à Lyon. Aucune n'avait été envisagée dans la région grenobloise et j'ai été un peu à l'origine du développement du mécénat culturel ici. Étant passionné de jazz, j'ai proposé à l'époque de

soutenir le festival de jazz de Grenoble. Ce projet a été accepté et j'ai donc rencontré les organisateurs du festival. Ils étaient un peu surpris par la démarche, car ils n'avaient jamais vraiment recherché de soutiens auprès d'acteurs privés, mais cela a déclenché chez eux la volonté de développer ce type de partenariats. Quand je suis devenu avocat, ils m'ont demandé de m'occuper de ce projet et je suis devenu président de l'association du festival de jazz de Grenoble. Depuis, le festival de jazz a fusionné avec les 38^e Rugissants, un événement plutôt centré sur la musique contemporaine. Cela a donné naissance à un nouveau festival, Les Détours de Babel, dont je suis le vice-président.

C.J. : Que représentent les grands événements culturels ou sportifs pour l'attractivité du département de l'Isère ?

Isabelle Pissard : Pour Isère tourisme, ces événements sont un point d'appui important pour la promotion du département. Il n'est pas toujours facile d'exister de façon forte dans les médias nationaux. Depuis deux ans, pour intéresser ces derniers lors des lancements des saisons d'été et d'hiver, nous organisons une rencontre à Paris pour présenter à la presse les dix événements phares des mois à venir. La parole est donnée

aux organisateurs de ces rendez-vous pour présenter en quelques minutes l'événement lui-même mais aussi, et c'est très important, le territoire dans lequel il se déroule. Lors de ce type de présentation, nous mettons l'accent non seulement sur des « majors », c'est-à-dire des événements au fort retentissement comme le festival Berlioz, Jazz à Vienne ou le festival du film de l'Alpe d'Huez. Mais aussi sur des manifestations plus modestes mais qui se distinguent grâce à leur originalité, comme les Rencontres Brel en Chartreuse ou le festival de l'Arpenteur.

Ce que nous essayons de faire, c'est de convaincre les personnes qui viennent en Isère pour ces événements de rester plus longtemps qu'une seule journée. Il s'agit de transformer un visiteur en client. Par exemple, nous avons lancé il y a deux ans des produits en partenariat avec la Coupe Icare et des hôteliers de la région. Nous travaillons aussi avec le festival Berlioz sur la problématique des hébergements, mais aussi pour valoriser le thème du festival, en utilisant l'aura du compositeur dans le monde.

C.J. : Quels sont les principaux enjeux juridiques associés aux grands événements culturels ?

M^e J.-P. L. : Il y a deux problématiques principales. La première, la pierre angulaire, c'est le droit d'auteur. C'est un enjeu pour la protection de l'œuvre et de ses interprètes. Mais il y a aussi de nombreux aspects qui relèvent de la manière dont on communique autour de l'événement. Par exemple, quels principes s'appliquent lors de l'utilisation d'Internet, pour pouvoir mettre en ligne du contenu issu de la captation du spectacle ? Cela fait intervenir des demandes d'autorisations multiples, des recherches pour identifier les ayants-droits, etc. C'est parfois prévu dans le cadre des contrats. Les questions de droit d'auteur doivent aussi être regardées avec soin dans le cadre d'un contrat de co-production, lorsqu'une œuvre est créée pour un événement. L'autre grand sujet, c'est le droit à l'image. Il est cette fois complètement lié à la personne. Un artiste peut par exemple confier la gestion de son image à une agence, en délimitant un périmètre par voie contractuelle.

C.J. : Comment le droit a-t-il évolué sur ces questions dernièrement ?

M^e J.-P. L. : Le droit est relativement stable sur ces deux sujets. Ce qui a amené de la complexité, ces dernières années, c'est l'utilisation d'Internet. Cela n'a pas entraîné de modifications législatives significatives, mais il faut surveiller la jurisprudence. La difficulté peut par exemple survenir lorsqu'on souhaite diffuser des œuvres tirées d'archives, alors que les contrats d'époque ne prévoyaient pas l'usage d'Internet pour cette diffusion. Il faut bien souvent retrouver les ayants-droits pour demander de nouvelles autorisations.

C.J. : Comment peut-on donner aux événements isérois une visibilité nationale ?

I.P. : Notre stratégie, c'est de mettre en avant l'ancrage d'un événement avec son territoire. Il faut que le thème de l'événement soit synonyme d'authenticité pour sa terre d'accueil. Quand on organise le festival Berlioz à la Côte-Saint-André, cela a du sens. Quand on crée des manifestations sportives autour du VTT dans les stations de l'Oisans, c'est le cas aussi. Et c'est la même chose pour les Médiévales de Crémieu. Un événement parachuté n'a en revanche que peu de chance de fonctionner.

C.J. : Sur quoi allez-vous axer la promotion du département pour la saison d'été qui commence ?

I.P. : Notre plan repose sur deux grands thèmes. D'abord tout ce qui est en lien avec les loisirs outdoor. Ensuite le patrimoine et l'Histoire. Ce sont vraiment les fondamentaux de notre Département et cela nous permet de couvrir l'ensemble des atouts isérois. Depuis deux ans, nous avons par exemple beaucoup mis l'accent sur le cyclotourisme, en œuvrant avec les clubs mais aussi, à partir de cette année, en nous appuyant sur les dix-huit itinéraires qui ont été balisés par le conseil général. Nous nous sommes aussi intéressés au tourisme équestre, en lançant avec Isère cheval vert une opération baptisée « Tous à cheval », afin de proposer des balades-découverte à cheval. ■